



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 21 représentant 21 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 13 représentant 13 voix

N° : 004/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt Février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – J GIULIANO – J PAUL – N RULLAN – JL BONNET – G FERRANTE – G FABRE - S LOUDES – JC FELIX- O HOFFMANN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT – L MEAUME – C VENTURINO-GABELLE

Vu l'article L-5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la démocratisation et la transparence des collectivités s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose qu'un débat ait lieu au conseil municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés

Considérant qu'en application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015, pour adopter le référentiel M57, les collectivités sont tenues d'appliquer le cadre précisé aux articles L.5217-10-1 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dérogations précisées par le même article,

Considérant que l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales dispose « Pour l'application de l'article L. 2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget » ;

Considérant les éléments du rapport de présentation remis en annexe de la note de synthèse,

Considérant les éléments du « Débat d'Orientation Budgétaire 2024 » présentés en séance,

Sur proposition du bureau,

Oùï l'exposé,

LE COMITE SYNDICAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, sur la base du rapport ci-joint.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS